



CLR- Union SNUI - SUD Trésor

BOITE 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - [http://www.snuisudtresor.fr /cnr/](http://www.snuisudtresor.fr/cnr/)

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,
Bulletin de liaison du Comité

No 37

JUILLET - AOUT 2010

EDITO

REFORMES, RETRAITES, RIGUEUR, REGRESSIONS, RESISTER, RESISTER...

C'est de partout que les mauvaises nouvelles et les menaces continuent d'arriver. Toutes ont pour but essentiel de culpabiliser et de faire payer toujours les mêmes et dans le même temps de toujours protéger les mêmes autres.

Pour justifier tout cela ils se retranchent derrière « c'est la faute à la crise ». Oui mais la crise c'est la crise de leur système, de leur idéologie, c'est de leur faute et pas celle de tous ceux qui la subissent de plein fouet, les plus modestes, les classes moyennes, tous ceux qui ne vivent ou n'ont vécu que du seul fruit de leur travail. Cette crise systémique ne donne lieu à aucune remise en cause fondamentale des dogmes qui l'ont créée.

Alors inlassablement il nous faut rappeler ce genre de vérité toute simple.

Pour justifier toutes leurs décisions ils se retranchent derrière le déficit public celui que l'on créé « en dépensant plus que ce que l'on gagne » celui qui hypothèque l'avenir de nos enfants. Oui mais la dette ce n'est pas qu'un problème de dépenses qui par ailleurs sont injectées directement dans l'économie et font donc tourner la machine.

Le déficit c'est aussi et surtout leur déficit, le résultat de leur dogme, de leur idéologie qui les a conduit à faire des cadeaux fiscaux faramineux aux entreprises, à la minorité des très, très riches. Le déficit public ce n'est pas qu'un problème de dépense mais c'est surtout un problème de recettes. Et ces abandons volontaires de recettes n'ont eu aucun effet bénéfique sur l'économie.

Le déficit public c'est aussi l'absence de volonté politique de lutter efficacement contre la fraude fiscale, celle qui remplit les caisses des paradis fiscaux

Alors inlassablement il nous faut rappeler ce genre de vérité toute simple.

Au congrès de la FGR à Pau en juin dernier c'est ce qu'a fait Christian Steenhoudt (membre élu de la commission exécutive nationale de la FGR et Président du CLR) devant les plus de 400 Congressistes en séance plénière et lors de la commission spécialisée fiscalité qu'il présidait.

Résister, oui il faut résister au rouleau compresseur qui tente toujours de conditionner tout et tout le temps. Vous avez votre place pleine et entière dans la mise en œuvre de cette résistance.

CONGRES DE LA FGR A PAU

RÉSOLUTION SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES

La FGR-FP, réunie en congrès national à Pau du 8 au 10 juin 2010, appelle à l'unité d'action des organisations de retraités :

** pour la défense du pouvoir d'achat des pensions.*

La prétendue garantie du maintien du pouvoir d'achat n'est qu'une duperie.

Les revalorisations successives ne compensent pas les hausses des dépenses contraintes.

** pour le droit à des soins de qualité pour tous*

Les difficultés d'accès aux soins ne cessent de s'aggraver, notamment pour les pensionnés les plus modestes.

Hausse des compléments santé, des forfaits, déremboursements de médicaments, dépassements d'honoraires, franchises médicales, les dépenses de santé pèsent de plus en plus lourd sur le budget des retraités.

** pour le financement solidaire de l'aide personnalisée à l'autonomie.*

La prise en charge de la perte d'autonomie est de plus en plus coûteuse, elle ne permet de garantir ni un maintien à domicile ni l'hébergement en établissement.

** pour une fiscalité plus juste appliquée aux retraités.*

Elle les pénalise sur la demi-part supplémentaire et la non-attribution d'un crédit d'impôt pour l'aide à domicile et les cotisations d'assurance maladie complémentaire. Elle est injuste concernant l'abattement de 10%.

La FGR-FP s'engage à promouvoir ces revendications prioritaires communes à l'ensemble des retraités pour faire pression sur les pouvoirs publics.

LE CLR AU CONGRES DE LA FGR A PAU

Nous avons été très heureux de constater que l'implication des camarades du CLR au sein de la FGR se trouvait concrétisée par la présence de 15 camarades du CLR :

Bernadette Paugam, Monique Clairet, Michel Soufflet, Philippe Bouffartigue, (en qualité délégués du CLR) Christiane Grigffaut, Eliane Bouyé, Michèle Combe, André Pagés, Dominique Castellani, Francis Pernois, Jean-Jacques Sécalot, (en qualité de délégués de leurs sections départementales FGR) Irène Poublanc, Alain Tournadre pour la section organisatrice du 64 et Christian Steenhoudt comme membre de la CE Nationale de la FGR.

AGEANOFISC s'est souvenu avoir lu :

"Les finances publiques doivent être saines,
le budget doit être équilibré,
la dette publique doit être réduite,
l'arrogance de l'administration doit être combattue et contrôlée,
et l'aide aux pays étrangers doit être diminuée de peur que Rome ne tombe en faillite.
La population doit encore apprendre à travailler au lieu de vivre de l'aide publique."

Cicéron - 55 AVANT JÉSUS CHRIST

Agéanofisc en a conclu que la crise dure depuis 2065 ANS

DE NOUVELLES MENACES

LES RETRAITÉS SERAIENT MIS À CONTRIBUTION POUR FINANCER LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES"

C'est ce qu'affirme le journal les Echos qui rend compte des travaux de la mission de l'Assemblée nationale sur la dépendance. Celle-ci prône la souscription obligatoire d'une assurance privée et la hausse de la CSG pour les retraités pour financer la dépendance, un chantier auquel a promis de s'attaquer le gouvernement en fin d'année. Rappelant que l'actuelle allocation personnalisée d'autonomie (APA) ne suffit pas à couvrir les besoins en services et hébergement des personnes âgées dépendantes,

"LA MISSION PROPOSE DE RENDRE OBLIGATOIRE DÈS 50 ANS LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DES PERSONNES CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE"

Le contrat pourrait "ÊTRE SOUSCRIT AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT LABELLISÉ DE LEUR CHOIX : MUTUELLE, SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE OU D'ASSURANCE" et serait soumis à "un cahier des charges, défini par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie", la CNSA, qui gère les fonds destinés aux personnes âgées et handicapées.

Cette assurance serait rendue progressivement universelle "par la mutualisation des cotisations et la création d'un fonds de garantie", qui permettrait aux personnes de toucher quand même leur assurance même s'ils n'ont pu payer toutes les cotisations. Ce système serait appelé progressivement à "se substituer au régime actuel de l'APA", ajoute la mission, présidée par la députée UMP de Meurthe-et-Moselle Valérie Rosso-Debord qui affirme que la France "a besoin d'équité et de solidarité intergénérationnelle" !!!!

La mission propose aussi d'augmenter le taux de contribution sociale généralisée (CSG) applicable aux pensions de retraite et d'appliquer un taux de 7,5 % aux montants les plus élevés". CE TAUX DE 7,5 % EST LE TAUX ACTUEL POUR LES REVENUS D'ACTIVITÉ TANDIS QUE "LE TAUX APPLICABLE AUX PENSIONS DE RETRAITE DIFFÈRE SELON LEURS MONTANTS, ALLANT D'UNE EXONÉRATION TOTALE À DES TAUX DE 3,8 % ET DE 6,6 %"

En outre, le rapport propose de "faire participer" à la contribution solidarité autonomie (CSA) "les agriculteurs, artisans, membres des professions libérales et indépendantes et retraités par l'application de taux progressifs aux montants de leurs revenus". La CSA est la "taxe" perçue par la suppression d'un jour férié [initialement le lundi de Pentecôte].

ACTION DU CLR AUPRES DE LA MGEFI

Serge Bricet Président de la MGEFI a répondu début Juin aux courriers envoyés par Laurent Gathier Secrétaire Général de l'Union SNUI-SUDTRESOR et de Christian Steenhoudt Président du CLR en ce qui concerne le montant de cotisation réclamé aux retraités ne percevant qu'une pension partielle.

Serge Bricet a répondu positivement à la demande d'une rencontre bilatérale et développé les mêmes arguments que ceux que tous les membres du BN de la MGEFI ont exposés dans les AG départementales. Le SG de l'Union répondra positivement à la proposition de rencontre La réponse et les arguments développés par la mutuelle pour éviter de répondre à notre demande méritent une réponse écrite du CLR qui sera faite et dont vous aurez connaissance...

SOU MIS À VOTRE REFLEXION : UNE PROPOSITION DES CAMARADES DE LA FSU

Pour un Service Public répondant aux besoins des retraités et personnes âgées

La FSU combat les discriminations liées à l'âge (« âgisme ») qui tendent à écarter de la vie sociale ou économique ou civique des personnes en raison de leur âge. On ne peut à la fois, comme le fait le gouvernement, développer un discours sur le vieillissement de la population et sur la question du financement des retraites, vu sous le seul angle de l'allongement de la vie et de l'évolution du rapport entre actifs et retraités et laisser se perpétuer ou encourager des pratiques qui écartent de la vie sociale, économique ou civique des personnes précisément en raison de leur âge. Ces discriminations touchent davantage encore les femmes dont l'espérance de vie est plus grande et les pensions moyennes plus faibles. La construction d'un nouveau pacte générationnel ne peut se faire que dans un respect absolu du droit des individus à la dignité, l'autonomie, la protection dans une société solidaire.

La FSU constate et déplore que des associations, des fournisseurs privés de « services à la personne » proposent leurs prestations aux personnes âgées en perte d'autonomie à des conditions souvent fort onéreuses. Seuls les Services publics, garants d'égalité sur l'ensemble du territoire peuvent offrir une réponse aux besoins sociaux, à tout âge en particulier à ceux des personnes âgées aujourd'hui particulièrement mal couverts, avec l'ambition d'ouvrir des droits nouveaux, et d'apporter des réponses globales, (notamment sur le logement, les transports en commun, l'accès à la culture et aux loisirs, l'accès aux soins, la prévention...), ce qui n'est pas le cas des structures diverses actuelles, Collectivités territoriales, associatives, privées.

C'est pourquoi la FSU réfléchit en ce sens : elle revendique un service public national qui aurait pour mission de définir les cadres nationaux, les priorités, et dont les modalités de mise en oeuvre, pourraient être déconcentrées et/ou décentralisées.

Il assurerait:

- une mission de veille et de coordination pour les services publics existants
- l'impulsion de la mise en place de services nouveaux répondant aux besoins (prévention du vieillissement...)
- l'égalité et le respect des droits sur tout le territoire.

Ce service, géré avec la participation des représentants élus des usagers et des personnels [un débat doit se mener pour définir la place ou la transformation des structures existantes (CLIC, CODERPA...) mais aussi le rôle des collectivités territoriales en charge de ces questions], pourrait par exemple coordonner au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics lieux de vie, de prévention et de soins (maisons de retraite, accueil de jour), les services d'aide à domicile, la mise en place des schémas gérontologiques, assurer le suivi des plans Alzheimer et Solidarité Grand Âge.

Cela suppose des budgets à la hauteur des besoins, et la création de très nombreux emplois statutaires à temps plein équitablement répartis, correctement rémunérés, relevant des fonctions publiques, et dont la formation relèverait du service public de formation initiale et continue.

La FSU doit approfondir la réflexion sur l'ensemble du sujet. Le congrès propose la création d'un groupe de travail (actifs et retraités) permettant d'élaborer une démarche précise sur ce sujet.

***POUR RECHARGER LES BATTERIES,
POUR ETRE D ATTAQUE A LA RENTRE ,
POUR CONTINUER A RESISTER A TOUS LES MAUVAIS COUPS PRESENTS ET A VENIR ,
le bureau du CLR vous souhaite les vacances les meilleures possible***